

Paris, le 12 avril 2016

Communiqué de presse

Taxer les CDD ; une autre façon de tuer le tourisme !

Le GNI dénonce le renchérissement des taxes sur les CDD annoncé hier, lundi 11 avril, par le Premier ministre, lors de sa présentation de son plan pour les jeunes. Il s'agit là d'une proposition absurde visant à calmer une poignée de lycéens et d'étudiants vent debout contre le projet de loi Travail. Avec pour seul objectif "le CDI pour tous", le gouvernement choisit la voie de la sanction financière à l'encontre de tous les entrepreneurs, au lieu de s'interroger sur les raisons qui poussent les employeurs à embaucher en CDD.

Pour le GNI, taxer les CDD c'est nier les spécificités du secteur HCR et plus généralement, du tourisme !

Pour Didier Chenet, président du GNI, " les motifs de recours aux CDD, notamment les contrats d'extras ou saisonniers, sont prévus par la loi et correspondent à des besoins structurels des entreprises. C'est la nature même de leur activité qui les font recourir à ces types de contrat. Nous n'avons pas la possibilité d'embaucher en CDI un travailleur pour une saison de ski ou d'été, ni vocation à embaucher en CDI un extra qui va assurer le service à un mariage. Nous n'avons pas non plus la possibilité d'embaucher en CDI un salarié dont la mission consiste à remplacer un salarié absent ou à faire face à un surcroît d'activité. La France est déjà marquée par un coût du travail exorbitant qui fait reculer sans cesse sa compétitivité touristique. Est-ce que l'on veut sacrifier notre tourisme et tout particulièrement le tourisme saisonnier qu'il s'agisse de celui des sports d'hiver ou de nos stations balnéaires? Est-ce que l'on veut tuer le métier de traiteur organisateur de réceptions? Manifestement le gouvernement refuse d'apprécier les conséquences d'une telle mesure !

L'administration française elle-même reconnaît que "la France reste perçue comme une destination chère au regard de la qualité offerte en retour" et la Direction Générale des Entreprises indique qu'il faut "améliorer prioritairement le prix et le rapport qualité/ prix."

Une taxation des CDD va engendrer une augmentation du coût du travail qui pénalisera des entreprises d'ores et déjà fragilisées, voire menacées de disparaître, sans pour autant encourager le recours au CDI. C'est d'autant plus incompréhensible, pour le GNI, de proposer une telle mesure alors que, de l'aveu même de la Ministre du travail, la surcôtisation du CDD instaurée en 2013 n'a pas eu l'effet escompté !

Le GNI estime "qu'il est temps de trouver de vraies solutions pour libérer le travail, pour lever les freins au recrutement sans remettre en cause le modèle économique du tourisme en France. Pour le GNI ce discours est en totale contradiction avec la parole du président de la République qui dit faire du tourisme une grande cause nationale. Ce discours est également en contradiction avec la réalité des faits. En effet, malgré un grand nombre d'embauches en CDD notre secteur a recruté 19 400 chômeurs en 2015."

GNI de l'hôtellerie et de la restauration

Le GNI est la seule Organisation Professionnelle indépendante au service des hôtels, cafés, restaurants, traiteurs organisateurs de réception et établissements de nuit indépendants et patrimoniaux. Didier Chenet est président du SYNHORCAT et du GNI, Claude Daumas, président de la FAGIHT est président délégué du GNI, Philippe Quintana, président du CT-CHRD est également président délégué du GNI.

CONTACT PRESSE

GNI - Groupement National des Indépendants

Adeline CORUS – a.corus@gni-hcr.com – 06 62 75 25 18